



Regroupement familial sur place

Par **Aprillate86**, le **26/02/2013 à 19:59**

Bonjour,rnrnJe suis libanaise, et titulaire d'un titre de séjour "scientifique" qui expire bientôt avec mon contrat de recherche, en Mai 2013. rnrnMon mari est titulaire d'une carte de résident 10 ans, jusqu'à 2023. Nous voulons entamer la demande de regroupement familial sur place d'ici peu, mais une question nous angoisse:rnrnEst-ce que le récépissé délivré pour la demande de regroupement familial, m'autorisera ou non à travailler en attendant que je sois délivrée le titre de séjour "vie privée et familiale".rnrnJe serai reconnaissante si vous pouvez me répondre en joignant votre réponse d'un code écrit, comme à la préfecture, j'obtiens des réponses contradictoires, à l'oral, dépendant de la personne qui m'accueille.rnrnJe vous remercie d'avance,rnCordialement

Par **Aprillate86**, le **01/03/2013 à 10:56**

Personne pour aider?

Par **fraise des bois**, le **06/03/2013 à 17:42**

Bonjour,rnPour Paris les délais d attente sont trop lents , donc il faut entamer les démarches des que possible et en tant que scientifique vous aurez le droit a un récépissé qui autorise a travailler en attendant votre rendez vous.rnRenseignez vous quand même a votre préfecturernBon courage,